Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 8270822
Centre d'intérêt: 130

Beaulieu, Gérald.

Contribution du Centre universitaire à la solution des problèmes reliés à la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population / par Gérald Beaulieu, Jeanne Maheux ; Département des sciences de l'éducation, [Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (Rouyn), Université du Québec]. -- Rouyn : Le Centre, 1977.
iii, 83 f. ; 29 cm.

Cote Dewey: 370.193'46'09714/B377c Cote LC: LC/217

Descripteur(s): *Service d'éducation *Population étudiante *Recherche en éducation *Pédagogie *Administration scolaire *Ecole rurale *Organisation pédagogique *Primaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Densité de population

Rapport qui tente de saisir la problématique de la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faibles densité de population. La première partie comprend un historique des problèmes, un examen de la situation quant à l'organisation scolaire et à l'organisation pédagogique, enfin une description des problèmes reliés aux plans pédagogique, administratif et sociologique. La deuxième partie, qui traite de la contribution du Centre des études universitaires, aborde: 1. les mécanismes de consultation retenus (consultation régionale de six organismes au sein d'un comité d'information et de coordination); 2. la définition des problèmes où le besoin de recherche universitaire se fait sentir; 3. la nature des objectifs opérationnels de recherche proposés.

Parmi les besoins de recherche universitaire retenus, on peut noter les suivants: 1. l'étude des chances de succès des approches pédagogiques existantes; 2. l'élaboration d'un modèle pédagogique; 3. l'évaluation des expériences en cours; 4. l'étude des problèmes reliés à l'intégration des enfants d'âge pré-scolaire et des enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage scolaire; 5. l'étude de modèles de gestion des petites écoles; 6. l'analyse de tâches; 7. la formation et le perfectionnement; 8. le rôle et l'importance de l'école dans un milieu à faible densité de population; 9. le rôle des parents.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 08
Auteur de l'analyse: jr

EDUQ 8270822

CONTRIBUTION DU CENTRE UNIVERSITAIRE A LA SOLUTION DES PROBLEMES RELIES A LA DISPENSATION DES SERVICES EDUCATIFS DANS LES MILIEUX A FAIBLE DENSITE DE POPULATION

Par

Gérald Beaulieu, professeur
Jeanne Maheux, professeur
Département des sciences de l'éducation

Rapport final déposé au Bureau de recherche en vue de satisfaire aux exigences d'un projet de recherche subventionné par le fonds institutionnel de Recherche, Jeanne Maheux, responsable du projet

Rouyn, octobre 1977

Avant-propos

Les auteurs de ce rapport tiennent à remercier les membres des différents organismes représentés sur le Comité Information et Coordination pour leur collaboration lors de la consultation:

- l'Association des commissions scolaires des mines;
- le Comité des paroisses marginales;
- le Comité régional des comités de parents;
- la direction régionale du ministère de l'Education;
- l'Office de Planification et de Développement du Québec (Nord-Ouest).

Table de contenu

Avant-propos 1

Table de contenu ii

Liste des tableaux iii

Introduction 1

PARTIE I Problématique des milieux à faible densité de population 3

A) Historique des problèmes 4

B) Situation des problèmes 8

1- l'organisation scolaire 9

2- l'organisation pédagogique 12

C) Description des problèmes 20

1- reliés au plan pédagogique 21

2- reliés au plan administratif 23

3- reliés au plan sociologique 26

PARTIE II Contribution du Centre des études universitaires 33

A) Mécanisme de consultation 34

B) Besoins de recherche universitaire 36

1- problèmes reliés au plan pédagogique ... 37

2- problèmes reliés au plan administratif . 41

3- problèmes reliés au plan sociologique .. 44

C) Nature des interventions 47

Conclusion 51

Annexe 1 54

Liste des tableaux

Tableau 1: REPARTITION PAR COMMISSION SCOLAIRE DES ECOLES EN MILIEU A FAIBLE DENSITE DE POPULATION 11

Tableau 2: BESOINS DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE SELON LES PROBLEMES RETENUS PAR LES ORGANISMES CONSULTES 38

Tableau 3: OPERATIONNALISATION DE LA CONTRIBUTION UNIVERSITAIRE EN MATIERE DE RECHERCHE EVALUATIVE 48

Introduction

La dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population s'avère au Nord-Ouest québécois une préoccupation de tous les agents de l'Education. Cette préoccupation revêt une importance toute particulière puisqu'il ne s'agit pas de cas d'exception mais bien de la situation de la moitié des écoles élémentaires de la région. Cette situation prévaut depuis quelques années et les organismes directement impliqués dans la dispensation des services éducatifs (commissions scolaires) ont eu à prendre des décisions concernant l'organisation scolaire et pédagogique.

Le milieu a accueilli favorablement l'intention du Centre des études universitaires dans l'Ouest québécois (Centre de Rouyn) de contribuer à la solution des nombreux problèmes que posent la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. Cependant, nous sommes conscients que nous nous intégrons en cours d'action et qu'à ce titre, il nous faut être informé de la situation et de son évolution avant d'intervenir. Ce besoin inspire le double but du présent rapport ainsi que sa structure même. Dans un premier temps, nous tenterons de saisir la problématique de la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. Suite à cette connaissance, nous pourrons déterminer la nature des interventions définissant la contribution possible du Centre des études universitaires dans l'Ouest québécois. La problématique des milieux à faible densité de population fait l'objet de la première partie de ce rapport alors que la contribution du Centre des études universitaires sera présentée dans la seconde.

La problématique des milieux à faible densité de population présente l'état de la situation en informant de l'historique, de la situation et de la description des problèmes auxquels le milieu est confronté. Ces problèmes concernent l'organisation scolaire et l'organisation pédagogique

tant du point de vue pédagogique, administratif (organisationnel et financier) que sociologique.

La contribution du Centre des études universitaires se présente sous forme d'opérationnalisation du troisième objectif général du mandat confié au Comité de l'Education. Les interventions mentionnées dans la seconde partie naissent des problèmes retenus par le milieu après consultation auprès de certains organismes impliqués dans la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. Ces problèmes sont reliés au plan pédagogique, administratif et sociologique. Parmi l'ensemble des problèmes soulevés en première partie, ceux retenus par les organismes consultés doivent être vus comme prioritaires sans toutefois qu'aucun ordre d'importance soit attribué à chacun d'eux. Le choix de l'intervention est laissé au Centre des études universitaires suivant ses ressources humaines et financières.

Somme toute, ce rapport se veut à la fois un document d'information et un document de travail. Il est un document d'information par la présentation de la problématique de la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. Il tente, le plus succintement possible, de faire ressortir l'ampleur et la complexité de la situation. Il est un document de travail dans son amorce de description de la contribution universitaire. Les différentes interventions mentionnées sont un point de départ à des recherches et pourraient permettre une coordination des actions de chercheurs indépendants dans l'optique où la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population devient un axe de développement en matière de recherche pour le Centre des études universitaires dans l'Ouest québécois et plus particulièrement, pour le Centre de Rouyn.

PARTIE I

Problématique des milieux à faible densité de population du Nord-Ouest Québécois

Cette première partie vise à donner aux lecteurs une vue d'ensemble de la situation d'écoles dont, pour des facteurs démographiques, la clientèle élémentaire ne cadre plus avec les normes ministérielles. Dû à cette contingence, ces écoles reçoivent le vocable de "Milieux à faible densité de population". Pour les Commissions scolaires du Nord-Ouest québécois et pour les agents impliqués (personnels enseignants et non enseignants), cette réalité pose des problèmes épineux car ces écoles ne sont pas des exceptions, elles constituent plus de 50% de la réalité scolaire élémentaire du Nord-Ouest.

Cette première partie comporte trois éléments. Dans un premier temps, le lecteur sera informé de l'historique des problèmes reliés à la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. Comment se fait-il que le Ministère, l'Université et le public aient été saisis de cette situation alors que plus de la moitié des écoles vivaient ces problèmes? Quelles ont été les actions posées suite à cette prise de conscience?

Le second élément traité dans cette première partie situera le lecteur quant à la nature des problèmes reliés à la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. La réalité étant présente, quel est le type d'organisation scolaire prévalant dans ces milieux du Nord-Ouest québécois? A quels modèles pédagogiques les commissions scolaires ont-elles référé pour respecter le droit à l'éducation dans ces milieux?

Les modèles pédagogiques retenus présentent des avantages et des inconvénients qui s'opposent sur le plan pédagogique, administratif et

sociologique. Quels problèmes suscitent-ils pour les personnels impliqués dans la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population? Le troisième élément de cette première partie tentera de décrire au lecteur ces principaux problèmes.

A) Historique:

Au printemps 1974, les citoyens d'un petit village protestent fermement, allant jusqu'à l'occupation d'édifices gouvernementaux, contre une décision signifiant la fermeture de leur école élémentaire. Ils reçoivent l'appui massif de citoyens de d'autres localités qui risquaient, à plus ou moins brève échéance, de connaître le même sort. La décision ne pouvait être renversée localement car, face aux normes en vigueur, il n'y avait pas d'autre solution pour la commission scolaire.

Le ministère de l'Education intervint en ces termes: à court terme, surseoir à cette décision et à long terme, procéder à une étude exhaustive des problèmes reliés à l'organisation des services éducatifs dans ces milieux.

A cette date, vingt-trois (23) écoles élémentaires avaient déjà fermé leur porte sans que la résistance des parents modifie ces décisions. En plus d'atteindre leur objectif, soit garder leur école ouverte, les citoyens de ce petit village venaient de faire de la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population, une priorité du ministère de l'Education.

Suite à cet avis du Ministère (sous-ministre Pierre Martin), l'Office de Planification et de Développement du Québec (O.P.D.Q.) invita le Bureau Régional du ministère de l'Education, maintenant Direction régionale, à constituer un comité d'étude appelé "Comité de l'Education".

Le Comité de l'Education est une équipe de travail tripartite composée de cinq représentants de l'Association des commissions scolaires des mines, de quatre représentants du Comité des paroisses marginales, de quatre représentants du Comité régional des comités de parents, d'une équipe technique du Bureau Régional formée de cinq professionnels dont l'un délégué par l'O.P.D.Q. et d'une équipe d'experts dont les cinq membres furent désignés par les directions générales et services du ministère de l'Education (D.G.E., D.G.F., D.G.E.E.S., D.G.P. et S.G.P.O.E.). Le délégué de l'O.P.D.Q., membre de l'équipe technique, siège à titre d'observateur sur le Comité de l'Education. Le 10 novembre 1974, la désignation des vingt-trois (23) membres du Comité de l'Education est complétée et le travail en vue de la réalisation de l'étude pour mars 1975 commença.

En juin 1975, le Comité de l'Education publiait son rapport sous le titre "Milieux à faible densité de population Rapport du Comité de l'Education, Etude des problèmes reliés à l'organisation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. La nomenclature de ce rapport respecte le mandat confié au Comité de l'Education et qui se définit de la façon suivante:

"Premier objectif général: PROCEDER A UNE ETUDE EXHAUSTIVE DES PROBLEMES RELIES A L'ORGANISATION DES SERVICES EDUCATIFS DANS LES MILIEUX A FAIBLE DENSITE DE POPULATION".

Objectifs spécifiques:

1 Dégager les principes directeurs prévalant à l'organisation scolaire et identifier les milieux à faible densité de population;

2 Clarifier les objectifs des services éducatifs;

3 Décrire la région sur le plan de l'organisation scolaire et identifier les milieux à faible densité de population;

4 Décrire différents modèles d'organisation pédagogique appliqués dans des milieux à faible densité de population;

5 Décrire les caractéristiques des milieux où sont appliqués ces modèles d'organisation pédagogique;

6 Etudier les avantages et inconvénients des différents modèles d'organisation pédagogique appliqués;

7 Analyser les différents problèmes qui découlent de l'application des différents modèles d'organisation pédagogique.

"Deuxième objectif général: ELABORER DES STRATEGIES POUR DISPENSER CES SERVICES EDUCATIFS".

Objectifs spécifiques:

1 Etablir des procédures pour le choix des modèles d'organisation pédagogique à retenir;

2 Décrire des modèles d'organisation pédagogique retenus;

3 Dégager les implications organisationnelles des modèles d'organisation pédagogique retenus;

4 Etablir des critères de choix d'un modèle pédagogique pour un milieu donné;

5 Elaborer une stratégie de choix et d'implantation des modèles d'organisation pédagogique retenus.

"Troisième objectif général: PREVOIR UN PROCESSUS D'EVALUATION CONTINUE DES MODELES PEDAGOGIQUES RETENUS".

Cet objectif fera l'objet d'un traitement spécifique au niveau des recommandations de notre rapport. Nous pouvons toutefois affirmer dès maintenant (juin 1975) que des pourparlers ont été entrepris

auprès de la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois (DEUOQ) (maintenant CEUOQ) afin de connaître les facilités que l'Université pourrait mettre à la disposition des dispensateurs de services éducatifs en terme de recherches évaluatives.

"Quatrième objectif général: PERMETTRE UNE INFORMATION, CONSULTATION ET PARTICIPATION DES GROUPES CONCERNES".

Cet objectif est poursuivi de façon spécifique par le Comité de l'Education formé des trois parties intéressées, le Ministère, les commissions scolaires et les parents. (Extrait du Rapport du Comité de l'Education, Nord-Ouest québécois, juin 1975, p. 8 et 9).

Les objectifs spécifiques rattachés aux deux premiers objectifs généraux voient leur réalisation avec la publication du Rapport du Comité de l'Education. C'est dans ce rapport que nous puiserons la majeure partie des informations nous permettant de formuler et situer les problèmes.

Malheureusement, le troisième objectif général attend toujours sa phase d'opérationnalisation. La seconde partie du présent document tentera d'établir les objectifs spécifiques rattachés à ce troisième objectif général.

Le quatrième objectif général concerne le suivi à accorder au Comité de l'Education. Ce suivi est assuré par le biais du Comité Information et Coordination depuis la dissolution du Comité de l'Education. Notons que deux nouveaux partenaires se sont ajoutés aux organismes déjà représentés sur le Comité de l'Education et qui ont accepté de demeurer sur le Comité Information et Coordination. Le Centre des Etudes universitaires (CEUOQ) s'y est joint en avril 1976 imitant le geste du Syndicat des travailleurs en enseignement du Nord-Ouest québécois (STENOQ), organisme qui s'est retiré en mai 1977. Contrairement au Comité de l'Education qui avait un pouvoir

décisionnel face à l'étude demandée, le Comité Information et Coordination est un organisme d'information, de consultation et de participation tel que le spécifiait le quatrième objectif général. Une consultation auprès des organismes du Comité Information et Coordination nous a permis de dégager des secteurs de recherches évaluatives dont nous ferons part dans la seconde partie du présent document.

Ainsi, jusqu'au printemps 1974, on avait évité les problèmes en fermant les écoles car les normes budgétaires en vigueur ne laissaient guère le choix aux autorités locales. Avant même de pouvoir envisager des solutions, la situation les exigeait. Aussi, une des préoccupations du Comité de l'Education fut-elle de respecter les réponses des milieux concernant la dispensation des services éducatifs. Cette réponse se fonde sur un impératif que nulle recherche ne pourra ignorer soit la dispersion géographique de la clientèle élémentaire sur le territoire du Nord-Ouest. L'organisation scolaire du territoire est de telle sorte qu'elle limite les solutions et justifie l'existence de trois modèles d'organisation pédagogique soit l'école locale sans échange d'élèves, l'école locale avec échanges d'élèves et l'école de secteur. Le second point de cette première partie concerne la présentation de l'organisation scolaire et de l'organisation pédagogique retenues par les milieux. Cette étape descriptive permet de situer les problèmes tels qu'ils se présentent aux agents impliqués dans la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population.

B) Situation des problèmes:

Les problèmes reliés à la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population naissent de l'organisation scolaire et de l'organisation pédagogique retenues. L'organisation scolaire réfère à la dispersion géographique par commission scolaire des écoles physiques sur le territoire ainsi qu'aux données

démographiques des écoles en milieux à faible densité de population. Ce premier élément de la situation des problèmes permet d'identifier les milieux à faible densité de population. L'organisation pédagogique réfère aux types d'assemblements possibles dans les milieux à faible densité de population. Du point de vue pédagogique, deux seules possibilités se présentent à savoir l'assemblement vertical ou degrés multiples et l'assemblement horizontal ou degrés uniques. Du point de vue organisationnel, ces deux types d'assemblement pédagogique voient l'existence d'écoles institutionnelles et d'écoles de secteur si le regroupement d'élèves en un même lieu est possible. C'est en étudiant les avantages et les inconvénients sur le plan pédagogique, administratif et sociologique que se dégagent les problèmes reliés à la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population.

1- L'organisation scolaire:

Au cours des deux dernières décennies, certains facteurs démographiques ont vivement affecté le Québec. Le phénomène de l'urbanisation qui a causé la diminution de la population agricole et rurale, l'incapacité de l'agriculture à s'orienter vers d'autres fins que l'économie de subsistance et la baisse du taux de natalité ne sont que les plus importants. Cependant, dans une grande région où le bassin de population n'a jamais dépassé 175 037 habitants au plus fort de son évolution (1966) et dont la densité géographique est de 2,5 personnes au mille carré, les facteurs sus-mentionnés ont pour conséquence une diminution marquée de la population dans toutes les localités du secteur rural de l'Abitibi-Témiscamingue. A l'analyse, la tendance veut qu'une localité dont le nombre d'habitants est inférieur à 1 000 ne peut compter une clientèle scolaire élémentaire suffisante au maintien d'une école de ce niveau. En effet, le ministère de l'Education définit comme norme minimale de clientèle élémentaire de niveau régulier le nombre de 156 élèves de 6 à 11 ans. Cette

norme correspond au ratio 1/26 pour chacun des six niveaux de l'élémentaire à l'exclusion du pré-scolaire et des enfants en difficulté d'apprentissage et d'adaptation scolaire (EDAAS). Ainsi, ce que l'on désigne comme milieux à faible densité de population est toute localité dont l'école élémentaire reçoit 156 élèves et moins.

En Abitibi-Témiscamingue, 55% des écoles élémentaires sont dites en milieux à faible densité de population. Le tableau I présente des données relatives à la répartition des écoles sises en milieux à faible densité de population par commission scolaire sur le territoire du Nord-Ouest. Certaines données concernant le nombre d'écoles et leur clientèle ne peuvent passer inaperçues. En effet, neuf des dix commissions scolaires comptent des milieux à faible densité de population dont cinq dans une proportion de 50% et plus. Le quart des écoles en milieux à faible densité de population ne reçoit plus aucun élève. La moitié (45) des écoles en milieux à faible densité de population reçoivent une clientèle de 100 élèves et moins et vingt-trois (23) de ces écoles regroupent les enfants de deux (2) localités. Parmi les vingt-deux (22) écoles ayant une population de 101 - 156 élèves, treize (13) regroupent deux localités. Les commissions scolaires Abitibi, Lac Témiscamingue, Amos et Quévillon sont celles comptant le plus de milieux à faible densité de population. Cette situation se justifie par le fait que ces commissions scolaires, à l'exclusion de Quévillon, desserve une population dont l'agriculture constitue l'activité économique dominante. La commission scolaire de Quévillon compte deux écoles actives dont l'une ne recevant que quinze (15) élèves. Toute possibilité de transport des élèves est écartée car la distance séparant Miquelon de la seule ville (Quévillon) de ce secteur étant trop grande (32 milles). Il est à noter que les données figurant sur ce tableau datent de 1974. Depuis, la situation s'est détériorée bien qu'aucune école n'ait été fermée. Cette détérioration se traduit par une diminution de la clientèle des écoles en milieux à faible densité sans que le nombre de milieux ait

Tableau 1

REPARTITION PAR COMMISSION SCOLAIRE DES ECOLES
EN MILIEU A FAIBLE DENSITE DE POPULATION

	MFDP/Nbre total	%	Ecoles fermées	M.F.D.P.: organisation scolaire 100 élèves et moins (2 localités regroupés)		101-156 (2 localités regroupés	
Abitibi	22/32	68.7	4	14	(7)	4	(1)
Rouyn-Noranda	12/31	38.7	3	5	(4)	4	(3)
Lac Témiscamingue	18/27	66.6	3	10	(5)	5	(5)
Amos	17/22	77.2	3	9	(4)	5	(2)
Barraute-Senneterre	7/16	43.7	6	1	(-)	-	(-)
Chapais-Chibougamau	0/3	-	-	-	(-)	-	(-)
Joutel-Matagami	1/2	50.0	-	-	(-)	1	(-)
Quevillon	5/6	82.6	4	1	(-)	-	(-)
Malartic	3/7	42.8	-	2	(1)	1	(-)
Val d'Or	5/17	29.4	-	3	(2)	2	(2)
	90/163	55.2	23	45	(23)	22	(13)

augmenté. Le lecteur pourra trouver à l'annexe I le détail du tableau I. Cet annexe donne la liste de tous les milieux à faible densité de population par commission scolaire. Outre la clientèle scolaire, les différents tableaux présentés informent de la population de chacune des localités.

2) L'organisation pédagogique:

L'organisation pédagogique comporte trois aspects à savoir le plan pédagogique, le plan administratif et le plan sociologique. Le plan pédagogique réfère au type d'assemblement que l'on peut retrouver au niveau d'une classe. Il concerne les approches pédagogiques et tout ce qui s'y rapporte (programmes, moyens, activités d'apprentissage, etc...). Le plan administratif réfère à l'affection des ressources humaines, matérielles et financières. Il concerne tout l'aspect de la gestion administrative des écoles. Le plan sociologique s'interroge sur le rôle de l'école dans la communauté et les conséquences de son existence ou de son absence.

Devant faire face à une réalité rapidement apparue, deux modèles d'organisation pédagogique sont appliqués dans les milieux à faible densité de population soit l'assemblement vertical et l'assemblement horizontal.

L'assemblement vertical implique des classes à degrés multiples pour tous les niveaux ou certains niveaux. Ce type d'assemblement met en évidence les objectifs de développement de la personne de la conception organique et relate au second plan ceux de la transmission de connaissances. Ce type d'assemblement est incompatible avec la conception mécaniste de l'éducation. L'assemblement vertical est la seule possibilité pour un milieu de conserver son école.

L'assemblement horizontal permet les classes à degrés uniques pour tous les niveaux. Toutefois, elle implique l'échange d'élèves entre deux ou plusieurs localités. Ce type d'assemblement favorise les objectifs de la transmission de connaissances et la conception mécaniste de l'éducation. Les objectifs de développement de la personne (conception organique) sont relégués au second plan. Précisons toutefois que le choix d'assemblement des élèves n'est pas fonction de la conception des agents impliqués mais répond davantage à des contingences administratives. Rappelons qu'une bonne partie des milieux à faible densité regroupent des élèves de deux ou plusieurs localités.

Dans le contexte des milieux à faible densité de population, l'école physique est une réalité mais elle n'existe pas du point de vue administratif. Sur le plan organisationnel, nous retrouvons l'école institutionnelle et l'école de secteur. Une école institutionnelle est formée de deux ou plusieurs écoles physiques. Une telle décision administrative est l'application du ratio principal/élèves (1/250). Dans les faits, nous retrouvons un principal par école institutionnelle. Toutefois, ce principal doit effectuer régulièrement le trajet séparant les écoles physiques sous sa responsabilité. Les écoles institutionnelles font appel à l'assemblement vertical ou horizontal. Ainsi, une école institutionnelle peut comprendre deux ou plusieurs écoles locales sans échange d'élèves (assemblement vertical) ou deux ou plusieurs écoles locales avec échanges d'élèves (assemblement horizontal) ou les deux à la fois. L'école de secteur existe par le biais du regroupement des élèves de plusieurs localités (secteur) dans un même lieu physique. Toutefois, cette possibilité est écartée en raison des distances séparant les localités les unes des autres. L'école de secteur favorise l'organisation pédagogique relativement au plan pédagogique et au plan administratif mais se heurte à de vives oppositions sur le plan sociologique.

Dans la présentation des avantages et des inconvénients de l'organisation pédagogique, il faut tenir compte simultanément de la nature de l'assemblement et des regroupements rencontrés. Suivant ce critère, nous distinguons les catégories suivantes: l'école locale sans échange d'élèves (assemblement vertical), l'école locale avec échanges d'élèves (assemblement horizontal) et l'école de secteur. Les avantages et inconvénients sont vus sur le plan pédagogique, le plan administratif et le plan sociologique.

a) L'école locale sans échange d'élèves offre plus d'avantages sur le plan pédagogique et sociologique que sur le plan administratif. Du point de vue du s'éduquant, l'école locale (assemblement vertical):

"- Fournit un milieu de vie plus près de la réalité;

- Permet de vivre des situations psycho-sociales variées et enrichissantes;

- Favorise le travail personnel;

- Développe l'autonomie;

- Favorise le développement de l'esprit d'initiative;

- Engage au travail d'équipe;

- Facilite l'auto-apprentissage;

- Multiplie les agents coopérateurs et les situations de perfectionnement mutuel (les élèves plus avancés aident les plus jeunes)". (Rapport du Comité de l'Education, p. 122-123).

Ces avantages ont en contre-partie l'inconvénient d'obliger (volontairement ou non) l'éduquant à subir les dérangements causés par les explications données à un autre groupe par le maître

ou par l'éduquant lui-même. Ce type d'assemblement "oblige le maître à l'organisation de l'enseignement" bien que la multiplication des préparations d'activités peut s'avérer un inconvénient dans une telle situation.

Dû fait que l'assemblement vertical "engage à l'intégration des disciplines et diminue les dangers de routine" elle "exige une connaissance plus complète des programmes". (Rapport du Comité de l'Education, p. 123). Cette intégration nécessaire des disciplines de niveaux différents (degrés multiples) complique l'intervention des enseignants spécialisés. La difficulté réside dans le fait qu'ils doivent s'intercaler dans un ensemble complexe pour répondre à des besoins spécifiques.

Sur le plan pédagogique, les avantages sont nombreux; il n'en est pas de même sur le plan administratif alors que les inconvénients dominent. Outre l'avantage que représente le transport des élèves (coût et trajet moindres), l'école locale sans échange d'élèves présente sur le plan administratif les principaux inconvénients suivants:

"- Absence de direction plein temps, direction partagée entre plusieurs écoles;

- Voyages nombreux pour la direction et le personnel professionnel;

- Absence de spécialistes;

- Services difficiles à organiser (bibliothèques, audio-visuel);

- Sous-utilisation d'équipements;

- Entretien coûteux;

- Recrutement plus difficile (personnel enseignant, suppléants);

- Petit budget pour matériel didactique, secrétariat, etc...;

- Encadrement pédagogique difficile". (Rapport de l'Education, p. 126-127).

Nous pouvons remarquer que la majorité des inconvénients sont reliés à la dimension organisationnelle de l'école à savoir la gestion d'une école institutionnelle. Cette gestion implique des déplacements non seulement pour le principal mais pour l'ensemble du personnel non-enseignant affecté à l'encadrement pédagogique. Le temps/personne lié à ces déplacements fréquents n'est pas pris en considération dans l'attribution des tâches. Une école institutionnelle nécessite le fractionnement des budgets des opérations courantes suivant le nombre d'écoles physiques même si le montant global tient compte de l'existence d'une école institutionnelle. L'existence (dans les faits) d'écoles physiques nécessite le dédoublement des services de soutien à l'enseignement. C'est à ce niveau que l'aspect financier est davantage impliqué surtout en ce qui concerne la bibliothèque et l'audio-visuel.

Nous avons souligné précédemment la difficulté d'intégrer des spécialistes en enseignement étant donné la transcendance des programmes. L'enseignement spécialisé devient impossible lorsqu'à cette difficulté s'ajoute l'éloignement des écoles physiques les unes des autres. Etant donné cette contrainte, la possibilité de la présence de spécialistes (enseignement spécial, éducation physique, musique et art plastique) est à écarter. En effet, la norme pour l'embauche d'un spécialiste (1/675) ne peut s'appliquer dans les milieux à faible densité de population étant donné le peu de clientèle par école.

Sur le plan sociologique, c'est l'école locale sans échange d'élèves qui offre le plus d'avantages car elle permet de:

"- Développer le sentiment d'appartenance de l'élève à la communauté locale;

- Favoriser la relation parents-école;

- Identifier l'école comme institution communautaire;

- Favoriser la participation des parents à la vie de l'école;

- Favoriser la participation des élèves à la vie paroissiale." (Rapport du Comité de l'Education, p. 125).

La participation des parents à la vie de l'école reçoit dans cette énumération un sens plus étendu que celui prévu par les structures actuelles du système scolaire. Il y va de la participation des parents à la vie pédagogique de l'école en terme d'assistance à l'enseignant. L'ensemble des autres éléments concerne l'importance du rôle social de l'école dans une localité.

Peu d'éléments nouveaux apparaîtront dans la présentation des avantages et des inconvénients de l'école locale avec échange d'élèves et de l'école de secteur. En effet, les éléments susmentionnés seront réintroduits mais les avantages de l'école locale sans échange d'élèves deviendront les inconvénients de l'école locale avec échanges d'élèves et de l'école de secteur. Il en est de même pour les inconvénients mentionnés par rapport à ce qui vient.

b) L'école locale avec échanges d'élèves vise à maintenir l'assemblement horizontal (classe à degré unique). Du point de vue pédagogique, les principaux avantages résident dans le fait que les programmes ministériels sont respectés intégralement. Ainsi, "le travail du professeur en est simplifié:

- Moins de préparation;

- Un seul programme à voir;

- Meilleur contrôle - des apprentissages -;

- Plus de temps pour suivre son programme;

- Plus d'échanges entre professeur d'un même degré;

- Plus d'attention portée à chacun". (Rapport du Comité de l'Education, p. 124).

Les principaux inconvénients sur le plan pédagogique de l'assemblement horizontal s'avèrent les avantages donnés ultérieurement pour l'assemblement vertical.

Dans les milieux à faible densité, les degrés uniques sont difficiles à maintenir même s'il y a des échanges d'élèves. Rappelons que 51% des écoles ayant une clientèle de cent élèves et moins (tableau I) fonctionne avec l'échange d'élèves. C'est donc dire que dans 51% des cas, la situation est la même que dans le cas des écoles locales sans échange d'élèves. En d'autres termes, la majorité des écoles locales avec échanges d'élèves se voit contrainte à constituer des classes à degrés multiples étant donné la clientèle restreinte.

Sur le plan administratif, les avantages sont presqu'inexistants par rapport à l'école locale sans échange d'élèves si ce n'est de faciliter l'introduction de spécialistes.

Quant aux inconvénients, ils sont identiques à ceux de l'école locale sans échange d'élèves avec, en plus, l'augmentation des coûts de transport.

Sur le plan sociologique, les avantages cités pour l'école locale sans échange d'élèves s'appliquent pour une partie des élèves soit ceux demeurant dans leur paroisse. Quant aux inconvénients,

ils concernent la participation des parents à la vie de l'école et le déracinement progressif de l'enfant dû au changement d'école.

c) L'école de secteur présente tous les avantages pédagogiques de l'assemblement horizontal et les inconvénients en sont les mêmes. Sur le plan administratif, les inconvénients de l'école locale avec ou sans échange d'élèves deviennent des avantages pour l'école de secteur. A ces avantages s'ajoute une plus grande facilité d'animation des personnels enseignants et non enseignants. Les inconvénients de l'école de secteur rendent parfois impossible l'existence de telles écoles. L'école de secteur occasionne "une augmentation des coûts de transport des élèves, un accroissement des durées de transport, des dîners à l'école pour presque tous les enfants et, dans plusieurs cas, des investissements importants (constructions, aménagements, transformations)". (Rapport du Comité de l'Education, p. 128). Sur le plan sociologique, l'école de secteur amène la disparition de tous les avantages de l'école locale sans échange d'élèves.

Nous pourrions conclure suite à la revue des principaux avantages et inconvénients entourant la dispensation des services éducatifs que les avantages administratifs augmentent avec la diminution des avantages sociologiques. Quant aux avantages pédagogiques, elles s'opposent aux avantages administratifs lorsqu'il s'agit d'écoles locales avec ou sans échange d'élèves. L'école locale avec ou sans échange d'élèves présente du point de vue pédagogique des avantages et des inconvénients reliés directement au type d'assemblement retenu. Du point de vue administratif, les avantages et les inconvénients rencontrés sont directement tributaires de la gestion organisationnelle que l'école locale avec ou sans échange d'élèves nécessite soit l'école institutionnelle. Sur le plan sociologique, les avantages et les inconvénients proviennent de la localisation physique des élèves dans la localité d'origine

ou voisine. La dimension soulevée est celle de l'importance d'une école dans la communauté locale et pour la communauté.

Au cours du second point développé dans cette première partie, nous avons tenté d'exposer le plus clairement possible la situation prévalant dans les milieux à faible densité de population. Cette situation réfère à l'organisation scolaire et à l'organisation pédagogique de la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. L'organisation scolaire met en évidence ce qu'est un milieu à faible densité de population précisant l'ampleur de la situation dans le Nord-Ouest québécois. L'organisation pédagogique présente la réalité pédagogique, administrative et sociologique telle qu'elle est vécue par les agents d'éducation impliqués dans ces milieux (étudiants, professeurs, professionnels non enseignants, administrateurs et parents). L'organisation pédagogique situe ces trois réalités (pédagogique, administrative et sociologique) en fonction des contraintes organisationnelles de l'école institutionnelle (écoles locales avec ou sans échange d'élèves) et de l'école de secteur. Cette situation réelle de la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population soulève de nombreuses questions auxquelles des réponses doivent être apportées le plus rapidement possible. Le dernier point de cette première partie concerne la description des éléments problèmes que génèrent la réalité pédagogique, la réalité administrative et la réalité sociologique décrites antérieurement.

C) Description des problèmes:

Ce troisième point fait état de l'ensemble des problèmes soulevés par la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population sans toutefois en faire une étude approfondie. D'ailleurs, une telle étude exige du temps et des ressources

humaines, deux éléments dont le Comité de l'Education ne disposait pas si l'on considère l'étendue de son mandat.

L'organisation scolaire et l'organisation pédagogique décrites antérieurement génèrent des problèmes reliés au plan pédagogique, administratif et sociologique. Les problèmes reliés au plan pédagogique sont de l'ordre des programmes et des moyens d'enseignement. Les problèmes reliés au plan administratif concernent principalement le recrutement et l'affectation des personnels enseignants et non enseignants ainsi que l'organisation des services de soutien à l'enseignement. Les problèmes reliés au plan sociologique pour les élèves de fréquenter l'école locale, le rôle social de l'école et la participation des parents à la vie de l'école.

1) Problèmes reliés au plan pédagogique:

Les principaux problèmes soulevés sur le plan pédagogique naissent de la conjoncture actuelle des approches pédagogiques existantes et de leur difficulté d'application dans les milieux à faible densité de population. Ces approches pédagogiques sont conçues en fonction de l'enseignement à des degrés uniques. Aussi, les agents de l'éducation sont appelés à faire acte d'adaptation et même de création pour permettre aux élèves l'atteinte des objectifs de l'élémentaire. Le problème soulevé au plan pédagogique est donc global. Il est de l'ordre du concept par l'élaboration du modèle pédagogique des classes à degrés multiples, des objectifs spécifiques à développer et de la reformulation des programmes. Il est de l'ordre de la pratique dans l'application des programmes reformulés, dans la recherche d'activités d'apprentissage pouvant rejoindre plus d'un degré et dans la recherche d'instruments d'évaluation appropriés.

Dans la recherche d'approches pédagogiques globales, certains éléments devraient faire l'objet d'une attention particulière. Le progrès continu, tel que le définit "L'Ecole, milieu de vie, no 2,

Organisation pédagogique de l'enseignement élémentaire, D.I.G.E.E.S., juillet 1974." suscite de vives interrogations quant à la possibilité de son application. Outre le fait d'une mauvaise compréhension du concept lui-même, le progrès continu est perçu par certains comme un argument en faveur de l'assemblement vertical et par d'autres, comme un inconvénient étant donné la transcendance des programmes dans ce type d'assemblement. Il va sans dire que l'opinion des intervenants en faveur ou contre le progrès continu est fonction de la conception de ceux-ci. Il est donc très important que la notion de progrès continu soit approfondie dans le respect de la conception qui lui a donné naissance soit la conception organique de l'activité éducative.

L'impact des changements fréquents dans la vie de l'élève suscite également des interrogations. Bien que cette préoccupation n'est pas vue dans le milieu québécois comme prioritaire sur le plan pédagogique, certains pays suggèrent de réduire au minimum ces changements. Il en va de l'équilibre socio-affectif de l'élève susceptible d'affecter les apprentissages académiques et autres.

L'encadrement des ensemblements verticaux est une réalité qui pose des problèmes immédiats et sérieux bien que ce type d'assemblement soit considéré comme l'ultime solution. Ce type d'assemblement soulève des difficultés quant au perfectionnement des maîtres, à l'assouplissement des programmes, l'animation pédagogique, l'évaluation des élèves, l'instrumentation pédagogique, la modification du régime pédagogique, etc... De fait, l'ensemble des difficultés pourrait se rationnaliser comme suit: l'assemblement vertical implique le regroupement d'élèves de degrés multiples et d'âges multiples dans une même classe et sous la responsabilité d'un seul professeur. Dans cette situation, nous retrouvons un enseignant qui n'a pas été formé pour affronter ces classes, des programmes conçus pour des degrés uniques, des moyens ou instruments pédagogiques conçus pour des degrés uniques, un régime pédagogique conçu en fonction de spécialités et nécessitant

des appareillages physiques importants. Contrairement à une classe à degré unique où les agents n'ont qu'à choisir les aides pédagogiques mis à leur disposition, les agents impliqués dans des classes à degrés multiples doivent créér ces aides pédagogiques de toute pièce. L'organisation pédagogique est à repenser dans le feu de l'action même car les degrés multiples sont une réalité présente et pressante.

L'insuffisance de clientèle réduisant le nombre de professeurs d'une école élémentaire en milieu à faible densité de population exclu, presque du même coup, la possibilité de disposer de spécialistes en art plastique, musique et éducation physique (1 spécialiste pour 675 élèves). Dans les programmes existants, les objectifs reliés à ces trois secteurs de développement sont conçus en fonction de la présence des spécialistes. De plus, l'absence des locaux et des équipements appropriés rend difficile leur enseignement. A supposer qu'on applique la norme 1/675 pour tous les milieux à faible densité de population, le nombre d'écoles qu'aurait à visiter un spécialiste devient assez élevé. Comme la distance physique séparant les localités les unes des autres est grande, cette solution est à écarter.

2) Problèmes reliés au plan administratif:

Les milieux à faible densité soulèvent des problèmes organisationnels qui ont leur contrecoup sur le plan financier.

Bien que l'existence de maternelles ne soit pas obligatoire, les commissions scolaires les jugent nécessaires pour préparer l'enfant à six années d'élémentaire. Le modèle retenu nécessite le regroupement de quarante (40) enfants pour l'embauche d'un enseignant ou de vingt (20) enfants pour l'embauche d'un enseignant à mi-temps. Or en milieu à faible densité, il faut regrouper jusqu'à cinq localités pour envisager la seconde possibilité. Outre la durée des trajets que ce regroupement implique pour des enfants de cinq ans, le transport devient un service très onéreux. La seconde possibilité est la seule accep-

table car un enseignant à temps complet ne peut pas physiquement se rendre à un second endroit pour une autre demie journée de classe maternelle. Il faudra repenser tout ce secteur de l'organisation des maternelles car présentement, certaines localités ne bénéficient plus de ces services. En effet, les parents préfèrent garder leurs enfants plutôt que de les voir franchir une distance de quarante (40) milles pour bénéficier de ce service.

L'organisation des services de soutien à l'enseignement lance un défi de taille aux commissions scolaires. La question demeure sans réponse. Comment organiser le service d'audio-visuel et de bibliothèque afin que les milieux à faible densité de population en retirent les mêmes avantages que les milieux à forte population sans que les frais en soient exorbitants?

Le recrutement du personnel s'avère un problème de plus en plus épineux. Il se produit qu'en dépit de la volonté des commissions scolaires et des parents de maintenir une école ouverte, cela ne puisse se faire faute d'enseignants. Est-ce dû aux difficultés que soulève l'assemblement vertical, au support presqu'inexistant ou encore à l'isolement, on ne peut l'affirmer. La suppléance pose également un problème car tous les effectifs qualifiés sont employés.

Le perfectionnement des maîtres en exercice pose également un problème sérieux. Les programmes de formation et de perfectionnement dispensés actuellement par le seul organisme responsable dans le Nord-Ouest ignore le fait que 55% des écoles élémentaires de la région requièrent des enseignants pour des classes à degrés multiples.

La restructuration des personnels professionnels non enseignants devant fournir un support à l'enseignant et aux élèves (psychologue, conseiller en information, infirmier, etc...) est à repenser. N'oublions pas que le nombre de postes disponibles est fonction du nombre d'élèves inscrits. Une diminution de clientèle implique une diminution

de postes. Il n'en demeure pas moins que les mêmes services doivent être offerts sur tout le territoire d'une commission scolaire.

Le coût d'entretien des écoles en milieu à faible densité de population est un argument qui milite en faveur de la fermeture de ces écoles. En effet, cet item appartient au budget des opérations courantes et ce budget est presqu'entièrement à la charge des commissions scolaires. Les autorités ministérielles subventionnent partiellement le coût d'entretien suivant une moyenne provinciale per capita ($95 00). Or, une école de moins de cent élèves voit ses coûts d'entretien passer à près de $163 00. La différence constitue alors une "dépense inadmissible" et doit être assumée par la commission scolaire à même les taxes perçues chez les contribuables. Dans une région sous-peuplée et défavorisée économiquement, le pouvoir de taxation est réduit à son minimum. Il s'en suit que la plus grande partie des fonds perçus va à l'entretien des écoles plutôt qu'à l'organisation pédagogique des écoles (matériel didactique, achat de livres, de papeterie, etc...). Toutefois, les autorités ministérielles semblent vouloir venir en aide aux commissions scolaires quant à l'aspect financier de l'entretien des écoles. En effet, le ministère tend à modifier ses règles budgétaires accordant ses subventions sur la base de la surface occupée. Ainsi, la subvention accordée pour l'entretien d'une école est fonction de la superficie occupée de cette école et non du nombre d'élèves présents. Cette orientation permet aux commissions scolaires de réduire les dépenses inadmissibles en ce qui concerne l'entretien des écoles sans toutefois les éliminer complètement. Il n'en demeure pas moins que les fonds perçus à partir des taxes sont peu élevés ce qui laisse une marge de crédit assez faible pour le budget des opérations courantes.

L'organisation du transport scolaire pose également des problèmes. Bien que les frais de transport sont totalement subventionnés, le coût en est tout de même élevé étant donné les grandes distances à

parcourir et le peu d'élèves. Un autobus pourrait circuler dans plus d'une paroisse afin de minimiser les coûts mais cette solution est à écarter pour des raisons humanitaires. En effet, certains regroupements sont impossibles étant donné la durée des trajets quotidiens et les heures de départ et d'arrivée que des élèves devraient subir. De plus, le seuil de fatigue devenant trop élevé, la réceptivité de l'élève à l'apprentissage diminuerait grandement.

Comme on peut le constater à la lecture, les principaux problèmes reliés au plan administratif ont des incidences profondes sur le plan pédagogique. C'est donc dire que dans la résolution des problèmes administratifs, il faudra tenir compte très sérieusement de l'impact que certaines solutions auraient sur le plan pédagogique afin de ne pas créer de nouveaux problèmes. L'apprentissage est au coeur même de l'organisation scolaire et la qualité des enseignements dispensés doit être sauvegardée avant toute chose.

3) Problèmes reliés au plan sociologique:

Le plan sociologique soulève de nombreuses interrogations. Il s'agit d'une dimension que l'on a toujours ignoré si ce n'est l'obligation de former des comités d'école et des comités de parents tel que le spécifie la structure du système scolaire québécois. Face aux problèmes de la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population, les parents se sont fortement impliqués et ont soulevé toute la dimension de leur participation à la vie de l'école, remettant en question cette place que le système scolaire leur réserve (comités d'école et comités de parents).

Dans la conception présente du rôle social de l'école, les questions touchant le degré de participation des parents s'imposent comme prioritaires. Tout en conservant cette dimension de l'apport de la communauté à l'école, on pourrait y ajouter celle de l'apport de l'école à la communauté. Dans les milieux à faible densité de population,

les services communautaires sont réduits à leur strict minimum faute de salles de réunion, de salles de loisirs, d'équipements et de ressources. Dans ces conditions, que peut faire l'école pour contribuer au développement social et culturel d'une communauté en mettant au service de cette dernière les locaux et les équipements dont elle dispose? Qu'il s'agisse de l'école au service de la communauté ou de la communauté au service de l'école, les modalités d'intervention restent à analyser. Dans un cas comme dans l'autre, la participation des parents demeure au coeur du débat et s'avère un élément très peu exploré.

L'existence administrative des écoles institutionnelles réduit la participation des parents à son minimum. En effet, l'école institutionnelle est une réalité administrative mais dans les faits, cette école regroupe deux ou plusieurs localités sous la responsabilité d'un principal donc deux ou plusieurs écoles physiques. La loi ne précise pas pour ce genre d'école si le comité de parents réfère à l'école physique ou l'école institutionnelle. Dans cette situation, les commissions scolaires, en général, réfèrent à la notion d'école institutionnelle. Ceci implique qu'un comité d'école représente deux ou plusieurs communautés. D'une part, l'interprétation de la loi de façon restrictive réduit la participation des parents et d'autre part, l'interprétation de la loi de façon plus globale (un comité d'école par école physique) amène un surcroît de travail pour le principal. Tout compte fait, des individus sont pénalisés dans l'une ou l'autre option étant donné les mécanismes de participation prévus.

Le déracinement des élèves de leur paroisse pour cause de fermeture ou dans un but de maintenir des assemblements horizontaux (échanges d'élèves) est un élément mentionné à plusieurs reprises lors de la présentation des inconvénients de l'école locale avec ou sans échange d'élèves et de l'école de secteur. Ce problème semble revêtir une importance primordiale pour les parents. Il engage tout l'impact culturel de l'identification de l'individu à une communauté.

Les collectivités aux prises avec des écoles ayant une clientèle réduite associe très étroitement l'existence de l'école à la vie sociale, économique et culturelle de leur communauté. Ils vont même à préconiser une participation autre que celle prévue par la structure. Cet aspect de la relation école-communauté est un phénomène à redéfinir car il s'avère que la participation par le biais des comités d'écoles et des comités de parents est nettement insuffisante. Face au vécu de l'école en milieu à faible densité de population, la participation des parents peut-elle contribuer à déterminer un modèle d'organisation différent de ce que l'on connaît à date? Dans l'affirmative, jusqu'à quel point cette participation des parents à la vie de l'école peut-elle contribuer à solutionner les problèmes reliés à l'organisation pédagogique d'une école en milieu à faible densité de population?

Les problèmes reliés au plan sociologique influent sur le plan pédagogique de par leur nature et sur le plan administratif de par la modification des structures qu'ils peuvent entraîner. Cette dimension sociologique des écoles en milieux à faible densité de population s'avère une vaste interrogation sur le rôle social de l'école car il s'agit d'un secteur oublié dans l'ensemble du Québec.

Le dernier point de cette première partie devait permettre une description des problèmes reliés au plan pédagogique, au plan administratif (organisationnel et financier) et au plan sociologique de la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. Suite à la description des principaux problèmes, il se dégage ce qui doit devenir un principe auquel toute recherche de solutions devra s'assujettir soit l'interdépendance des problèmes. En effet, une décision rationnelle solutionnant certains problèmes reliés au plan pédagogique peuvent créer de nouveaux problèmes reliés au plan administratif et au plan sociologique et même créer une situation inacceptable. C'est le cas, par exemple, de la formation d'une école de secteur: pédagogiquement, cette solution règle la majeure partie des

problèmes; administrativement, cette solution implique une hausse de coûts et sur le plan sociologique, elle est inacceptable en considération principalement de la durée des trajets que cela impose aux enfants d'âge élémentaire.

Un second point tend à devenir un élément important dans la recherche de solutions soit la prise en considération des actions entreprises par les milieux concernés. Les structures actuellement en place sont nouvelles et à leur phase d'instrumentation pour tous les personnels impliqués. Des changements brutaux risquent de créer une situation instable et par conséquent, hypothéquer l'avenir pédagogique de la clientèle scolaire concernée. Ainsi, bien que l'opérationnalisation se situe à l'un ou l'autre des plans mentionnés, les problèmes reliés à la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population doivent être saisis globalement et en aucun temps, isolés de la réalité à laquelle ils appartiennent. Cette attitude dans la recherche de solutions aux problèmes soulevés est une condition "sine qua nod", peu importe l'organisme intéressé à contribuer à la solution.

La première partie de ce rapport visait à donner au lecteur une vue d'ensemble des problèmes reliés à la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. Cette problématique a nécessité dans un premier temps de retracer l'origine des problèmes soulevés. Cette étape nous a permis de constater l'étendue des problèmes au moment où les organismes directement impliqués s'y sont vus contraints d'en faire une priorité. L'historique informe également sur les mesures prises et le travail accompli à compter de ce moment. Il est intéressant de constater que dès 74, des démarches furent entreprises auprès de la direction des études universitaires dans l'Ouest québécois et que ce rapport constitue une première réponse de l'institution. Ces démarches concernent le troisième objectif général de l'opérationnalisation du mandat du Comité de l'Education.

Il s'agit de la contribution universitaire en matière de recherches évaluatives, objectif général que nous tenterons d'opérationnaliser dans la seconde partie de ce rapport.

Suite à l'historique des problèmes, la première partie du rapport vise à situer les problèmes dans leur contexte réel. Ce deuxième point nous informe de l'ampleur et de la complexité des modèles d'organisation scolaire et d'organisation pédagogique que la réalité de ces milieux impose. L'organisation scolaire voit l'identification de quatre-vingt-dix (90) milieux à faible densité de population soit 55% des écoles de niveau élémentaire. L'organisation scolaire fait apparaître une contrainte qui conditionne directement l'organisation pédagogique soit la distance physique séparant les milieux les uns des autres. Vu cette contrainte, l'organisation pédagogique voit l'existence de l'école locale sans échange d'élèves ou s'impose l'assemblement vertical, de l'école locale avec échanges d'élèves dans un but de maintenir l'assemblement horizontal mais ce but n'est atteint que dans 50% des cas et constate l'impossibilité de constituer des écoles de secteur. Les contraintes administratives auxquelles doivent se soumettre les commissions scolaires rendent plus complexe l'organisation pédagogique. En effet, les normes de clientèle obligent le regroupement de plusieurs écoles physiques sous une même direction et pour l'obtention de postes de spécialistes. L'école institutionnelle nécessite dans les faits le fractionnement des budgets et la multiplication des services de soutien à l'enseignement. L'élément qui se dégage de ce second point et qui sans contredit présente une difficulté majeure est l'opposition de fond entre les avantages et les inconvénients des deux seuls types d'assemblement possible. Les avantages et les inconvénients de l'assemblement vertical sont perçus comme les inconvénients et les avantages de l'assemblement horizontal. De plus, lorsque sur le plan pédagogique les avantages sont plus nombreux que les inconvénients, la situation est à l'inverse sur le plan administratif. En aucun temps, le plan pédagogique, le plan administratif

et le plan sociologique présentent simultanément plus d'avantages que d'inconvénients.

La description des principaux problèmes que génèrent l'organisation scolaire et l'organisation pédagogique décrites au second point complète cette première partie. Les principaux problèmes reliés au plan pédagogique tiennent de l'inexistence de modèles pédagogiques, de programmes et de moyens d'enseignement adaptés aux classes à degrés multiples. L'absence de spécialistes rend difficile l'atteinte de tous les objectifs de formation à l'élémentaire. Sur le plan administratif, l'organisation des maternelles et l'organisation des services de soutien à l'enseignement posent des problèmes tant du point de vue organisationnel que financier. Les difficultés rencontrées n'aident en rien l'encadrement pédagogique des assemblements verticaux. Le perfectionnement du personnel enseignant et non enseignant est difficile faute de programmes de formation appropriée. Sur le plan sociologique, les principaux problèmes concernent la définition du rôle social de l'école en milieu à faible densité de population. L'interdépendance des problèmes soulevés est un aspect qu'il faut considérer dans la recherche de toute solution afin de véritablement les solutionner sans en créer de nouveaux.

Cette première partie du rapport présente une description des problèmes mais voulant contribuer à leurs solutions, une étude supplémentaire s'impose. L'intervention du Centre des études universitaires dans l'Ouest québécois n'est pas requise et ne pourrait être possible dans la recherche des solutions à tous les problèmes soulevés. Par le biais d'une consultation auprès des organismes représentés sur le Comité Information et Coordination, nous avons cherché à connaître le secteur prioritaire et dans ce secteur, les problèmes prioritaires. Cette étude nous a permis de définir la nature des interventions du Centre des études universitaires dans l'Ouest québécois en précisant davantage les problèmes où ces interventions sont souhaitées. La

seconde partie du présent rapport s'arrête donc sur la définition des problèmes en termes de besoins de recherche universitaire et de leur opérationnalisation en objectifs spécifiques.

PARTIE II

Contribution du Centre des études universitaires

Comme nous le spécifiions antérieurement, cette seconde partie est une première réponse aux démarches entreprises par le Comité de l'Education lors de l'exécution de son mandat. Cette seconde partie informera le lecteur du travail accompli depuis mars 1977 suite à l'acceptation par le bureau de la recherche du Centre des études universitaires dans l'Ouest québécois (C.E.U.O.Q.) d'un projet signifiant la volonté de deux professeurs de contribuer à la solution des problèmes vécus par les milieux. Considérant d'une part, l'ampleur et la complexité des problèmes auxquels nous nous heurtions et d'autre part, les actions déjà entreprises depuis bientôt trois ans par les milieux aux prises avec ces problèmes, il est apparu opportun de greffer notre action à celle déjà en cours afin d'éviter le dédoublement des actions entreprises et à entreprendre.

Cette seconde partie du présent rapport comporte trois aspects. Le premier point concerne les organismes consultés ainsi que le mécanisme de cette consultation. Le second point a trait à la définition des problèmes où la contribution du Centre des études universitaires dans l'Ouest québécois (C.E.U.O.Q.) est jugée souhaitable par les organismes consultés. Les interventions souhaitées s'associent à des problèmes que les organismes impliqués dans la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population ne peuvent solutionner immédiatement faute de ressources humaines et matérielles ou, tout simplement, faute de temps. Les problèmes retenus ont été bien sûr soulevés par le Comité de l'Education mais cette consultation fut nécessaire afin de les définir davantage et permettre ainsi l'élaboration de projets de recherche sur des bases acceptables. Les problèmes retenus sont reliés au plan pédagogique, au plan administratif et au plan sociologique.

Dans leurs réponses à la consultation faite, les organismes impliqués ont attribué au Centre des études universitaires dans l'Ouest québécois une responsabilité en matière de recherche évaluative dans le Nord-Ouest réaffirmant ainsi la nécessité de sa contribution telle que stipulée dans le troisième objectif général du mandat confié au Comité de l'Education. Considérant d'une part, l'existence de cet objectif général et d'autre part, les précisions apportées par les organismes impliqués, il apparaît justifié, dans un troisième point, de traduire les besoins de recherche universitaires en objectifs spécifiques. L'opérationnalisation des interventions possibles du Centre des études universitaires dans l'Ouest québécois ne visent pas à lier l'action de chercheurs éventuels mais plutôt de préciser clairement les attentes du milieu.

A) Mécanisme de consultation:

Dans le but de définir plus précisément la nature de la contribution du Centre des études universitaires dans l'Ouest québécois, une consultation a été effectuée auprès de certains organismes impliqués dans la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. Six organismes régionaux ont été rejoints par l'intermédiaire de leurs représentants sur le Comité Information et Coordination. Il s'agit:

- de l'Association des commissions scolaires;
- du Comité régional des comités de parents;
- du Comité régional des paroisses marginales;
- de la direction régionale Abitibi-Témiscamingue;
- de l'Office de Planification et de Développement du Québec (Nord-Ouest);
- du Syndicat des travailleurs en enseignement du Nord-Ouest

québécois (STENOQ).

La consultation s'est donc effectuée sur le plan régional bien que certains milieux vivent plus intensément les problèmes reliés à la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. Ce caractère régional tient du fait que d'une part, l'Université dessert la totalité de la région et non un milieu en particulier et que d'autre part, la nature de la contribution n'était pas déterminée à l'avance.

Lors de la réunion du Comité Information et Coordination du vingt-quatre février, le Centre des études universitaires, par l'intermédiaire du représentant du département des sciences de l'Education (Roy), invitait les organismes représentés à définir la nature de sa contribution à la solution des problèmes. La nature de cette contribution se définit par l'identification de besoins où l'intervention du Centre des études universitaires est un élément déterminant dans la solution. Cette identification tient compte de la définition des problèmes eux-mêmes et des ressources dont dispose le Centre des études universitaires. En d'autres termes, l'Université ne s'engage pas à intervenir dans plusieurs domaines à la fois et se réserve le choix des problèmes où pourrait se faire une intervention.

Suite à cette réunion, chacun des organismes consultés retourne auprès de ses membres avec le mandat d'identifier et de définir le plus explicitement possible les problèmes où la recherche universitaire s'avère un élément nécessaire dans la solution. Cette consultation auprès des membres s'est réalisée lors d'assemblées générales et de réunions régulières où ce point fut mis à l'ordre du jour et discuté en atelier.

A la réunion du 31 mars, chaque organisme remit un compte rendu de ses discussions. Les besoins identifiés devaient par la suite être analysés par les deux chercheurs qui avaient mis de l'avant un

projet de recherche relié à la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. Cette consultation devait d'une part, permettre de définir parmi les problèmes décrits dans la première partie lesquels nécessitent l'apport de la recherche universitaire et d'autre part, permettre aux deux chercheurs intéressés de se définir immédiatement une intervention.

Le mécanisme de consultation retenu prévoyait comme dernière étape un retour au Comité Information et Coordination après l'étude par les deux chercheurs des compte rendus remis. Cette démarche avait pour but de s'assurer si tous les éléments issus de la consultation avaient été respectés et d'évaluer la pertinence des propos tenus et du mécanisme de consultation. Les problèmes où le milieu souhaite l'apport de la recherche universitaire font l'objet du second point de cette partie du rapport. Les problèmes sont présentés assez brièvement car ils ont déjà été décrits dans la première partie.

B) Besoins de recherche universitaire:

Les besoins de recherche universitaires se font sentir au niveau de problèmes où les organismes impliqués ne peuvent seuls apporter les éléments de réponses faute de ressources humaines, matérielles ou financières ou faute de temps. Ainsi, le milieu voit la contribution du Centre des études universitaires comme des interventions devant s'intégrer à l'action en cours à titre de complément afin d'assurer une validité scientifique des solutions.

L'analyse des problèmes retenus par les organismes consultés révèlent que ceux-ci sont reliés au plan pédagogique, au plan administratif et au plan sociologique. Les problèmes définissent principalement des besoins en matière de recherche évaluative. Dans ce second point, nous allons définir distinctement la nature des interventions possibles du Centre des études universitaires en ce qui a trait aux besoins de recherche relatifs aux problèmes reliés au plan pédagogique,

au plan administratif et au plan sociologique de la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. Le tableau 2 présente la synthèse des éléments mentionnés par les organismes consultés et retenus après analyse.

Les besoins de recherche se situent à deux niveaux soit conceptuel et appliqué. Par niveau conceptuel, on sous-entend une recherche évaluative où l'objet traité ne nécessite pas l'expérimentation dans le milieu. Toutefois, il n'en demeure pas moins que les chercheurs doivent connaître parfaitement l'organisation scolaire et l'organisation pédagogique des milieux à faible densité de population et en tenir compte dans leur analyse. Les éléments mentionnés au tableau 2 et reliés au plan administratif ainsi que les trois premiers reliés au plan pédagogique concernent davantage ce niveau. La recherche appliquée sous-entend une recherche évaluative dont le déroulement exige une expérimentation dans le milieu.

L'évaluation des expériences en cours, la mesure des apprentissages et l'étude des problèmes d'intégration, trois éléments reliés au plan pédagogique, ainsi que ceux mentionnés et reliés au plan sociologique nécessitent l'observation et l'expérimentation dans le milieu. Dans les deux cas, il s'agit de recherches actions car leur objet est en contiguïté avec le milieu.

1) Problèmes reliés au plan pédagogique:

Sur le plan pédagogique, le besoin de recherche concerne l'assemblement vertical. Le milieu prend pour acquis l'existence de ce type d'assemblement peu importe les décisions pouvant être prises concernant la validité de l'assemblement ou concernant la possibilité ou non. Cette attitude se justifie par le fait que la seule possibilité d'éviter ce type d'ensemblement serait la relocalisation des familles de toute une paroisse. En effet, la géographie de la région est telle qu'il est impossible

Tableau 2

BESOINS DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE SELON LES PROBLEMES RETENUS PAR LES ORGANISMES CONSULTES

Plan	
PEDAGOGIQUE	- Etude des chances de succès d'approches pédagogiques existantes: . pédagogie ouverte . école, milieu de vie (règlement numéro 7) - Elaboration d'un modèle pédagogique - Inventaire des moyens d'enseignement et analyse de coûts - Evaluation des expériences en cours: - Lamorandière (Commission scolaire Barraute-Senneterre) - Clerval (Commission scolaire Abitibi) - Mesure des apprentissages réalisés: . évaluation critériée . évaluation normative - Etude des problèmes reliés à l'intégration des enfants d'âge pré-scolaire et des enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage scolaire (EDAAS)
ADMINISTRATIF	- Etude de modèles de gestion des petites écoles: . administration des personnels et des ressources physiques . organisation des services de soutien à l'enseignement - Analyse de tâches: . personnel enseignant . personnel non enseignant - Formation et perfectionnement: . personnel enseignant en exercice . personnel non enseignant . futur personnel enseignant
SOCIOLOGIQUE	- Rôle et importance de l'école dans un milieu à faible densité de population: . point de vue culturel, social et économique - Rôle des parents: . participation par le biais des Comités d'école et Comités de parents . participation au fonctionnement de l'école (attentes et mécanismes)

de transporter quotidiennement certains élèves dans une autre école. Ceci implique qu'advenant une décision administrative recommandant de regrouper les élèves en un même lieu physique, on pourrait tout au plus réduire au minimum le nombre d'écoles locales ou physiques. Au Nord-Ouest, l'assemblement vertical est une réalité que l'on doit admettre. Ainsi, la question n'est pas de savoir si l'assemblement vertical est rentable ou non, il s'agit de savoir ce qu'on doit faire pour que l'assemblement vertical soit rentable pédagogiquement. Considérant l'existence de l'assemblement vertical comme un fait acquis, sept objets de recherche ont été retenus. Il va s'en dire que ces objets ne sont pas exclusifs mais s'avèrent, pour les organismes consultés, les plus immédiats à considérer.

a) L'étude des chances de succès des approches pédagogiques existantes se veut une analyse des systèmes proposés afin de statuer sur leur possibilité et leurs conditions d'implantation. Il s'agit non seulement d'approches pédagogiques proposées ou acceptées par le ministère de l'Education mais d'approches pédagogiques proposées par des groupes privés de recherche du Québec ou de l'étranger. Cette étude exige donc une revue de ce qui est et une analyse en fonction de la situation prévalant dans les milieux à faible densité de population.

b) L'élaboration d'un modèle pédagogique concerne plus particulièrement l'identification de la structure et des fonctions d'une classe à degrés multiples quant à son organisation pédagogique interne. Ce modèle pédagogique sera un guide d'organisation et devra s'intéresser aux buts et objectifs du système "classe" ainsi qu'à ses éléments et les relations qui les unissent.

c) L'inventaire des moyens d'enseignement se veut une étude des différents instruments pédagogiques pouvant être mis à la disposition des enseignants afin de faciliter les apprentissages tout en assurant l'atteinte des objectifs du préscolaire et de l'élémentaire. Cette étude devrait comporter la description des moyens en soi et dans leur utilisation ainsi que les coûts afférents à ceux-ci.

d) L'évaluation des expériences en cours s'oriente vers l'amélioration des actions entreprises par certains milieux. Cet élément se situe dans le contexte d'assemblements verticaux où les agents impliqués, faute de temps et de ressources, rencontrent des difficultés à évaluer leur action. L'intervention universitaire ne se situe pas au niveau de l'évaluation d'un modèle pédagogique à implanter mais à celui de l'évaluation du modèle pédagogique retenu par le milieu. La recherche universitaire s'inscrit donc comme support à l'action en cours. Les expériences auxquelles réfèrent les organismes consultés sont celles de Clerval (Commission scolaire Abitibi) et de Lamorandière (Commission scolaire Barraute-Senneterre).

e) La mesure des apprentissages réalisés rejoint deux aspects des résultats scolaires des élèves. Le premier aspect implique l'évaluation critériée c'est-à-dire la vérification de l'atteinte des objectifs des programmes par les élèves. Le second aspect rejoint davantage un type d'évaluation dite normative. Ce type d'évaluation fait référence à une étude comparée des résultats atteints par les élèves de classes à degrés multiples par rapport à ceux enregistrés par des élèves de classes à degrés uniques. Cet élément voudrait connaître si l'assemblement vertical favorise ou non l'apprentissage et savoir dans quelle mesure l'élève est prêt académiquement à entreprendre son secondaire.

f) L'étude des problèmes reliés à l'intégration des enfants d'âge pré-scolaire présente une situation totalement nouvelle. En effet, compte tenu des difficultés d'organisation de ce secteur étant donné le très petit nombre de candidats, une des possibilités serait d'accepter ces candidats dans une classe de premier cycle élémentaire. Cette étude consiste à identifier les problèmes susceptibles de se présenter afin de statuer sur cette possibilité.

g) L'étude des problèmes reliés à l'intégration des enfants en difficultés d'apprentissage et d'adaptation scolaire (EDAAS) est une situation susceptible de se présenter dès la présente année scolaire (77-78). Cette étude se situe dans le contexte d'absence d'un spécialiste dans l'école. Tout au plus, ces enfants bénéficieront d'une aide spécialisée sur une base hebdomadaire. L'étude devrait s'intéresser non seulement à l'aspect académique mais aussi à l'aspect psychologique.

Sur le plan pédagogique, les problèmes soulevés suggèrent un besoin de recherche évaluative et concernent l'assemblement vertical. Sur le plan administratif, les problèmes retenus par les organismes consultés se rapportent aux modèles de gestion de l'école institutionnelle. Ils concernent plus particulièrement l'administration ou gestion du personnel et l'administration des ressources physiques tant du point de vue organisationnel que financier.

2) Problèmes reliés au plan administratif:

Le contexte de l'école institutionnelle pose des problèmes d'organisation des services de support et de soutien à l'enseignement. Ces problèmes concernent autant les services eux-mêmes que le personnel y oeuvrant. Le modèle de gestion retenu par les commissions scolaires pour l'administration de leurs écoles

s'inspirent davantage d'une réalité où le milieu à faible densité n'existe pas. Il résulte de cette situation que la structure référentielle se dissocie de la structure réelle d'où une difficulté majeure lors de l'affectation des ressources et la répartition des tâches. Le support à l'enseignement inclut les services de soutien, l'animation pédagogique des personnels non enseignants, la formation et le perfectionnement des personnels enseignants et non enseignants.

a) L'étude de modèles de gestion des petites écoles se veut une étude comparée de modèles suggérés ou appliqués dans de petites écoles. Cette étude devrait permettre une décision sur la viabilité des modèles analysés suivant les caractéristiques des milieux à faible densité de population du Nord-Ouest québécois. Ces modèles de gestion concernent la structure des différents niveaux organisationnels ainsi que la fonction de chacun d'eux dans l'organisation des services de soutien et de support à l'enseignement. Ces modèles de gestion sont [illegible] aux règlements qui régissent l'[illegible] des commissions scolaires.

b) L'analyse des tâches des personnels impliqués dans la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population se veut une reconnaissance de tâches actuellement [illegible] l'identification de tâches susceptibles de l'[illegible] tâches par une étude scientifique des différents [illegible] d'organisation en vue de la spécification [illegible]. Cette identification des tâches facilitera l'élaboration de tels organigrammes maximisant l'[illegible].

c) La formation et le perfectionnement des personnels pédagogiques et administratifs [illegible] scolaires référant à l'organisation [illegible] besoins réels

des personnels impliqués dans la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. La priorité en matière de formation et de perfectionnement devrait être accordée aux personnels enseignants. En effet, ce sont d'une part, les maîtres en exercice et d'autre part, les futurs maîtres qui s'avèrent les personnels les plus impliqués. Des activités de perfectionnement devraient être organisées pour les personnels administratifs devant travailler dans ces milieux. Bien que la formation et le perfectionnement soient une responsabilité de l'Université, il est souhaité que cette dernière travaille conjointement avec les organismes concernés dans l'élaboration de ces activités afin d'assurer le respect des besoins réels.

Les trois besoins de recherche déterminés par les organismes consultés et reliés au plan administratif présentent plus d'ampleur que ceux déterminés et reliés au plan pédagogique. En effet, l'étude de modèles de gestion et d'analyse de tâches sont des problèmes globaux qui englobent toute l'organisation. De telles études nécessitent du temps et des ressources spécialisées en gestion organisationnelle. La formation et le perfectionnement est un des besoins les plus immédiats à satisfaire notamment au niveau de la formation universitaire. En effet, les problèmes reliés au plan pédagogique persisteront aussi longtemps que le personnel ne sera pas préparé à affronter les assemblements verticaux. Cette condition est d'autant plus significative dans un secteur où les principales activités de perfectionnement sont les mêmes que celles de formation.

Cette globalité de perception se manifeste également au niveau des problèmes reliés au plan sociologique. Les milieux à faible densité de population connaissent l'importance de l'école locale à la survie de la paroisse. Cette orientation du rôle de l'école est

nouvelle et soulève des questions auxquelles il n'existe aucune réponse toute faite. Contrairement au plan pédagogique où les problèmes naissent de l'action, les problèmes reliés au plan sociologique naissent de la réflexion d'où leur moindre précision.

3) Problèmes reliés au plan sociologique:

Les organismes consultés voient la recherche universitaire comme un moyen d'apporter une réponse aux questions relatives à l'importance de l'école dans une communauté ainsi qu'à l'importance de la communauté pour l'école. Ces interrogations se situent dans le contexte où l'école s'avère l'élément le plus actif d'un village. En effet, tout autre forme de vie culturelle basée sur le rassemblement des individus du milieu est presqu'inexistante car le milieu à faible densité de population ne peut se l'offrir. L'école est alors perçue comme le seul moyen d'identification des enfants à leur communauté. Les collectivités concernées s'interrogent également sur leur participation à la vie de l'école non seulement comme la perçoit la structure actuelle mais une participation dans la classe elle-même. Sur le plan sociologique, deux objets de recherche ont été retenus.

a) Le rôle de l'école dans un milieu à faible densité de population se voudrait une étude sur les conséquences sociales, culturelles et économiques de la disparition de l'école pour le milieu. Cette étude tiendrait compte du rôle actuel ainsi que du rôle souhaité. La question soulevée pourrait s'exprimer en terme de responsabilité sociale, culturelle et économique d'une école face à la communauté où elle se situe.

b) Le rôle des parents concerne le degré de participation de ces derniers à la vie de l'école. Cet objet de recherche comporte deux aspects soit la participation par le biais des structures et la participation à la vie pédagogique de l'école non prévue

par les structures actuelles.

Le premier aspect se veut une évaluation du rôle du Comité d'école et du Comité de parents dans le contexte de l'école institutionnelle. L'existence d'un comité d'école par école institutionnelle restreint la participation du nombre possible de parents car une école institutionnelle regroupe deux ou plusieurs écoles physiques. De plus, les organismes consultés s'interrogent sur l'importance que l'on accorde à ces comités. La structure les identifie comme des organismes de consultation mais est-ce vraiment à titre consultatif qu'ils existent dans les faits?

Le second aspect s'orientait sur la définition de nouveaux mécanismes de participation des parents à la vie de l'école. Dans un milieu où les ressources humaines affectées à l'école sont réduites à leur minimum, l'apport des parents pourrait-il faciliter l'organisation pédagogique de la dispensation des services éducatifs dans des milieux à faible densité de population? Cette question soulève également tout le degré de participation des parents, les éléments pouvant faire l'objet de la participation, la relation parents-professeur, les modalités de cette participation, l'évaluation de la participation ainsi que les avantages et les inconvénients de cette intégration dans la classe.

Comme on peut le constater à la lecture, les problèmes reliés au plan sociologique demeurent entiers même après une consultation auprès des organismes directement impliqués. Cette globalité peut s'expliquer comme suit: la participation des parents est soumise par la structure et l'encadrement, les directions des écoles [illegible] autant que le nombre de parents est [illegible] pour former le comité,

on ne s'interroge plus sur le degré de participation de l'ensemble. Or dans un milieu à faible densité de population, il en va de la survie de l'école dans la communauté d'où le très grand intérêt des parents à la vie de l'école. Les comités d'école ne s'interrogent pas seulement sur les activités socio-culturelles, ils se sentent impliqués dans son fonctionnement. Ils constatent alors l'insuffisance de n'être que consultatif sur des questions d'organisation scolaire et pédagogique. Cette volonté des parents de participer au fonctionnement de leur école est-elle susceptible de demeurer une fois l'assurance que leur école restera ouverte? Cette question devra trouver réponse car la participation des parents peut s'avérer un élément important dans la formulation d'un modèle de gestion et d'organisation pédagogique.

La résolution des problèmes reliés au plan sociologique peut conduire à une nouvelle conception du rôle social de l'école. La conception traditionnelle veut que l'école assume un but d'éducation à une partie de la population d'une communauté alors que le reste de la collectivité demeure un élément passif dans l'accomplissement de ce but. Ne pourrait-on pas envisager que ce but ne soit qu'une orientation de l'école en milieux à faible densité de population? L'école milieu de vie ne devrait-elle pas s'adresser à toute la collectivité qui gravite autour et non seulement aux individus de cinq (5) à onze (11) ans?

Dans la description des problèmes pouvant faire l'objet d'une intervention universitaire, les organismes consultés se sont gardé d'établir un ordre de priorité. Dans la présentation de ces problèmes, nous avons évité également de leur attribuer un ordre prioritaire. Ainsi, l'ordre dans lequel ils apparaissent veut assurer une continuité logique avec la première partie et ne doit pas être

apparenté à un ordre prioritaire de solutions à apporter. Pour compléter l'identification des besoins et préciser davantage les interventions possibles du Centre des études universitaires, nous traduirons, dans le dernier point de cette partie, ces besoins de recherche en objectifs opérationnels. Rappelons que cette identification vise à orienter les chercheurs susceptibles de s'intéresser à la résolution de problèmes reliés à la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population et non de limiter leur action à ce qui a été défini dans cette partie.

C) Nature des interventions:

L'ensemble des problèmes retenus nécessite une contribution en matière de recherche évaluative. Cette contribution vient opérationnaliser le troisième objectif général du mandat du Comité de l'Éducation. Lors de la réalisation, le Comité de l'Éducation s'est gardé de dégager des interventions possibles jugeant que cet objectif général impliquait l'université et qu'il serait de sa responsabilité de juger de sa contribution éventuelle qui s'intégrait à une action déjà en cours depuis quelques années. Le Centre des études universitaires (CEUQ) a amorcé une consultation afin de connaître la situation actuelle et non celle prévalant en 1974. Cette démarche lui permettait de déterminer la nature d'une contribution qui se veut adaptée à la situation réelle et éviter ainsi des interventions déjà faites ou en voie de réalisation. Les problèmes à solutionner sont tellement nombreux et appellent une coordination entre les organismes intervenants et nécessitent. Cette démarche a également permis de déterminer les rôles des différents partenaires. Ainsi, les conflits d'ingérence ou de chevauchement pourront être évités tant que les partenaires demeureront dans leur champ d'activités. Pour le Centre des études universitaires, ces rôles sont précisés par les objectifs opérationnels présentés au tableau 4.

OPERATIONNALISATION DE LA CONTRIBUTION UNIVERSITAIRE
EN MATIERE DE RECHERCHE EVALUATIVE

OBJECTIF GENERAL: PREVOIT UN PROCESSUS D'EVALUATION CONTINUE DES MODELES PEDAGOGIQUES RETENUS.		
Nature des interventions	Modèles pédagogiques retenus	Libre
Objectif spécifique 1.1: Identifier rationnellement les approches pédagogiques à implanter dans les milieux à faible densité de population compte tenu de leurs avantages pédagogiques, organisationnels, financiers et sociologiques.	appliqués et non appliqués	X
Objectif spécifique 1.2: Elaborer un(des) modèle(s) d'organisation pédagogique d'une classe à degrés multiples qui tient(tiennent) compte des objectifs du pré-scolaire et de l'élémentaire.	appliqués et non appliqués	X
Objectif spécifique 1.3: Identifier rationnellement les moyens d'enseignement à retenir dans une classe à degrés multiples compte tenu des avantages pédagogiques, financiers et sociologiques.	appliqués et non appliqués	X
Objectif spécifique 1.4: Evaluer les modèles pédagogiques retenus et appliqués dans deux milieux à faible densité de population.	appliqués (Clerval, C.S. Abitibi et Lamorandière (C.S. Harricana-Senneterre)	X
Objectif spécifique 1.5: Mesurer et évaluer les apprentissages académiques (français, mathématiques) des élèves complétant leur élémentaire dans une classe à assemblement vertical et à assemblement horizontal.	appliqués	(art. 77)
Objectif spécifique 1.6: Réaliser une étude prospective des problèmes reliés à l'intégration des enfants d'âge préscolaire dans une classe de premier cycle élémentaire (assemblement vertical).	non appliqués	X
Objectif spécifique 1.7: Identifier les problèmes reliés à l'intégration des EHAS dans une classe à degrés multiples compte tenu des avantages pédagogiques (académiques et psychologiques), administratifs (organisationnels et financiers) et sociologiques.	appliqués et non appliqués	X
Objectif spécifique 2.1: Identifier un (des modèle(s) de gestion et d'utilisation scolaire compte tenu des lois et des règlements auxquels sont assujettis les Commissions scolaires locales.	appliqués et non appliqués	X
Objectif spécifique 2.2: Réaliser une analyse de tâches des personnels d'une commission scolaire ayant des milieux à faible densité de population sous sa juridiction.	appliqués	X
Objectif spécifique 2.3: Elaborer un programme d'activités de formation et de perfectionnement qui tient compte des besoins réels des personnels impliqués dans la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population.	appliqués	(art. 77)
Objectif spécifique 3.1: Evaluer la rentabilité culturelle, sociale et économique de l'existence d'une école dans un milieu à faible densité de population.	appliqués et non appliqués	X
Objectif spécifique 3.2: Identifier le continuum scolaire et sociétal qui permette dans le cheminement d'une [illegible]	non appliqués	X

Le tableau 3 s'inscrit en continuité avec le tableau 2 et la description des problèmes retenus par les organismes consultés. Ces besoins de recherche soulevés sont reliés au plan pédagogique, administratif (organisationnel et financier) et sociologique d'où l'indication numérique (1, 2 et 3) avant l'énumération des objectifs spécifiques. Ainsi, l'objectif spécifique 1.1 signifie que la première intervention possible est reliée au plan pédagogique de même que les six objectifs spécifiques suivants (1.2; 1.3; 1.4; 1.5; 1.6 et 1.7). L'indication mentionnée sous la colonne "modèle pédagogiques retenus" signifie si l'intervention fait référence à un (des) modèle(s) pédagogique(s) appliqué(s) dans le Nord-Ouest ou non appliqué(s). Le "non appliqué" comprend la dimension de "l'appliqué" ailleurs en province ou à l'étranger et la dimension de l'existence conceptuelle de modèles. L'indication comprise sous la colonne "libre" signifie que les interventions marquées d'un "X" peuvent être retenues par tout chercheur du Centre des études universitaires dans l'Ouest québécois (C.E.U.O.Q.) intéressé à la solution des problèmes reliés à la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population.

A première vue, certaines interventions semblent déborder du processus d'évaluation continue des modèles pédagogiques retenus. Cependant, tel n'est pas le cas car certaines interventions touchent des éléments qui peuvent influencer fortement les modèles pédagogiques. Ainsi, l'analyse de tâches est une étape élémentaire lorsqu'il est question de structure et de fonction organisationnelle, les deux composantes fondamentales de tout modèle. La formation et le perfectionnement sont des moyens stratégiques d'implantation de tout modèle. L'environnement est un aspect déterminant du succès ou de l'échec dans l'application d'un modèle. Ainsi, les interventions touchant l'analyse de tâches, la formation et le perfectionnement ainsi que le rôle social de l'école et la participation des parents s'avèrent des éléments déterminants dans le choix d'un modèle qu'il soit pédagogique

ou de gestion. Suivant cette logique organisationnelle, ces éléments devraient être traités avant ou simultanément à l'élaboration d'un modèle tant pédagogique que de gestion. Bien que les objectifs se succèdent sans mention d'importance, nous pouvons mentionner que ces interventions se situent à des niveaux organisationnels distincts. Ainsi, le plan sociologique se situe à un niveau externe et ses éléments influencent le plan pédagogique et le plan administratif sans toutefois qu'ils soient essentiels à leur organisation. A ce titre, ils font partie de l'environnement et doivent être considérés en termes de relations du système avec son environnement. Le plan administratif se situe à un niveau intermédiaire et ses composantes sont essentielles à l'organisation pédagogique. Le plan pédagogique définit le niveau interne et est directement relié à l'atteinte des objectifs du pré-scolaire et de l'élémentaire. Autant le plan pédagogique est influencé par le plan administratif et sociologique, autant il les influence. Ce serait une erreur d'intervenir sur l'un ou l'autre de ces plans sans se préoccuper de la triple relation qui les unit. Peu importe où se fait l'intervention, elle sera bénéfique et positive si le chercheur respecte l'interdépendance des différents éléments. Cette préoccupation est nécessaire afin d'assurer la cohérence de l'organisation scolaire et pédagogique de la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population.

Conclusion

La première partie de ce rapport nous informe de la situation entourant la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. De nombreux problèmes apparaissent et seul les plus immédiats à l'action se sont vu apporter des éléments de solution. En effet, devant faire face à la situation, les commissions scolaires ont tenté de maintenir l'assemblement horizontal et le degré unique par classe. Cependant, les distances séparant certaines localités les unes des autres, la norme professeur-élèves ainsi que les pressions des parents ont obligé les commissions scolaires à retenir l'assemblement vertical et les degrés multiples par classe.

L'organisation scolaire et pédagogique de l'école en milieu à faible densité de population a créé des besoins auxquels la structure actuelle des commissions scolaires peut difficilement répondre. En effet, cette structure est conçue pour répondre aux besoins des assemblements horizontaux. L'organisation pédagogique inclut la disponibilité d'enseignants spécialisés pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage et d'adaptation scolaire. Les programmes développés s'adressent à la classe à degré unique et prévoient l'intégration de spécialistes pour certaines matières (musique, art plastique, éducation physique, etc.). Or dans les milieux à faible densité de population, les normes concernant l'embauche de spécialistes sont inapplicables. Ainsi, en plus de se voir attribuer toutes les tâches d'enseignement, l'enseignant se voit dans l'obligation de reformuler les programmes en fonction de la présence de deux niveaux ou plus dans sa classe. L'enseignant s'y voit confronté presque seul car les personnels et les services de soutien à l'enseignement devant assurer l'encadrement subissent également les conséquences d'une baisse d'effectifs scolaires. En effet, tous les postes d'une commission scolaire se justifient par sa clientèle. Cette dernière diminuant, elle provoque une baisse du nombre de postes des personnels non enseignants affectés à

l'encadrement (principal, adjoint-principal, conseiller pédagogique, personnel de soutien, cadre et technicien des services de soutien à l'enseignement, etc.). Dans ces conditions, il devient difficile de fonctionner sans un effort considérable de tous les agents impliqués y compris les parents. Cependant, l'expérience de certains milieux démontre que la participation des parents par le biais des Comités d'école et des Comités de parents ne facilite en rien le travail des agents impliqués car les mécanismes prévus par la structure limitent cette participation dans le contexte des écoles institutionnelles.

Il est bien évident que tous les problèmes soulevés ne peuvent être résolus dans un avenir immédiat. La situation est complexe et certains problèmes relèvent de la compétence de différents organismes concernés par la chose scolaire. Ainsi, on ne peut exiger d'une commission scolaire qu'elle règle tous les problèmes, ni du ministère, de l'Université et de tout autre organisme qu'ils en fassent autant. Cependant, on peut s'attendre à ce que ces organismes se concertent et contribuent à la solution dans la mesure de leurs responsabilités et de leurs capacités.

La seconde partie de ce rapport fait part des résultats d'un effort de concertation du Centre des études universitaires dans l'Ouest québécois auprès des organismes impliqués dans la dispensation des services éducatifs dans les milieux à faible densité de population. Cette démarche nous a permis de définir un certain nombre de problèmes où la recherche universitaire constitue un élément déterminant de la solution. Cette contribution universitaire peut être reliée au plan pédagogique, administratif et sociologique. La rigueur scientifique que l'Université peut apporter dans l'évaluation de modèles pédagogiques, d'approches pédagogiques, de moyens d'enseignement et de qualité des résultats est une compétence qui lui est dévolue de par sa fonction recherche. La présence de personnels spécialisés dans l'élaboration de modèles de gestion, de structures et de mécanismes de participation, d'analyse de tâches et d'analyse de coûts est une compétence qui lui également dévolue de par sa fonction

enseignement. L'organisation d'activités de formation et de perfectionnement qui répondent aux besoins réels des personnels impliqués ou appelés à l'être est une compétence que l'Université doit assumer car de par sa fonction enseignement, elle en a la responsabilité.

Considérant d'une part, l'ensemble des problèmes soulevés et d'autre part, l'ensemble des interventions possibles, il nous apparaît opportun de spécifier certains éléments concernant le développement de projets de recherche:

1- Bien que ce rapport fut produit dans l'optique d'un document d'information et d'un document de travail, il ne fait pas autorité dans le domaine. La meilleure référence que pourrait consulter un chercheur éventuel demeure le milieu;

2- Il serait intéressant que les éléments contenus dans le tableau 3, advenant une critique favorable, soient remis à jour (sous leur forme originale ou non) et diffusés dès que des nouveaux développements se produisent;

3- Dans l'éventualité où la question des milieux à faible densité de population devient une préoccupation comparable à un axe de développement en matière de recherche ou à une politique départementale en matière de recherche, il serait pertinent de désigner un responsable ou un chargé de dossier afin de coordonner les actions entreprises et susceptibles de l'être;

4- La situation évoluant très rapidement, il serait préférable afin d'être au fait de la situation que le responsable ou le chargé de dossier (s'il y a lieu) soit désigné comme l'un des deux représentants du Centre des études universitaires sur le Comité Information et Coordination.

ANNEXE I

COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI

Localité	Nombre d'élèves réguliers au 30-9-74	Population totale (1971)
Authier	64	542
Authier Nord	67	378
Beaucanton	76	588
Clerval	56	481
Duparquet	103	786
Dupuy	134	1122
La Reine	84	806
Laferté	Ecole fermée	138
Lanquedoc	Ecole fermée	213
Roquemaure	96	868
St-Eugène de Chazel	Ecole fermée	84
St-Janvier	57	487
St-Lambert	79	628
St-Laurent de Gallichan	81	482
St-Vital	86	570
Ste-Germaine	143	1152
Ste-Hélène	81	482
Ste-Claire	82	646
Ste-Rose	143	972
Val Paradis	86	504
Val St-Gilles	Ecole fermée	340
Villebois	56	497

COMMISSION SCOLAIRE ROUYN-NORANDA

Localité	Nombre d'élèves réguliers au 30-9-74	Population totale (1971)
Arntfield	Ecole fermée	627
Beaudry	88	506
Bellecombe (St-Agnès)	101	585
St-Roch	Ecole fermée	
Cléricy	82	434
Cloutier	71	531
Dalembert et Lac Duffault	138	1130
Destor	67	538
Montbeillard	133	333
Mont-Brun	95	527
Mc Watters	140	1016
Rollet	Ecole fermée	496

COMMISSION SCOLAIRE LAC TEMISCAMINQUE

Localité	Nombre d'élèves réguliers au 30-9-74	Population totale (1971)
Angliers	73	404
Bearn	112	885
Belleterre	74	614

Fabre	101	783
Fugèreville	51	660
Guérin	73	425
Laforce	52	217
Latulipe	73	606
Laverlochère	131	819
Laniel	Ecole fermée	153
Lorrainville	132	1434
Moffet	49	526
Nédelec	Ecole fermée	719
Rémigny	74	435
Roulier	Ecole fermée	106
St-Eugène	73	662
Témiscaming (anglais)	155	(ville 2428)
Winneway (indiens)	55	271

COMMISSION SCOLAIRE D'AMOS

Localité	Nombre d'élèves réguliers au 30-9-74	Population totale (1971)
Guyenne	55	374
La Corne	93	334
La Motte	61	501
Landrienne	135	735
Launay	60	475
La Ferme	Ecole fermée	433
Manneville	Ecole fermée	135

Pikogan	75 (20 indiens)	256
Preissac	63	407
St-Dominique	104	582
St-Félix	102	783
St-Marc	49	619
St-Maurice	Ecole fermée	257
St-Nazaire et St-Gérard	102	521
St-Mathieu	56	399
Ste-Gertrude	109	503
Villemontel	51	847

COMMISSION SCOLAIRE BARRAUTE-SENNETEREE

Localité	Nombre d'élèves réguliers au 30-9-74	Population totale (1971)
Barville	Ecole fermée	106
Belcourt	Ecole fermée	387
Clova	27	194
Champneuf	Ecole fermée	386
Despinassy	Ecole fermée	245
Lac Castagnier	Ecole fermée	342
Rochebaucourt	Ecole fermée	446

COMMISSION SCOLAIRE CHAPAIS-CHIBOUGAMAU

Localité	Nombre d'élèves réguliers au 30-9-74	Population totale (1971)

- Pas de cas spéciaux -

COMMISSION SCOLAIRE DE QUEVILLON

Localité	Nombre d'élèves réguliers au 30-9-74	Population totale (1971)
Miquelon	15	560 pour Miquelon, Desmaraisville et Waswanippi

COMMISSION SCOLAIRE JOUTEL-MATAGAMI

Localité	Nombre d'élèves réguliers au 30-9-74	Population totale (1971)
Joutel	112	658

COMMISSION SCOLAIRE DE MALARTIC

Localité	Nombre d'élèves réguliers au 30-9-74	Population totale (1971)
Dubuisson	102	635
Malartic (anglais)	15	
Rivière Héva	73	970

COMMISSION SCOLAIRE DE VAL D'OR

Localité	Nombre d'élèves réguliers au 30-9-74	Population totale (1971)
Louvicourt	101	428
St-Edmond	80	618
Vassan	51	372
Val Senneville	114	643

Nous pouvons presque conclure, suite à l'énumération de ces milieux à faible densité scolaire, qu'un tel problème se rencontre partout où la population locale est moindre que (1,000) mille habitants.